



On l'annonce depuis le début de la législature, il a changé de dénomination plusieurs fois, passant de Plan social santé intégré à « Brussels Take care » pour devenir le fameux PSSI. Il a pris du retard en raison du Covid, mais s'est aussi nourri de cette période révélatrice des forces et des faiblesses de l'actuel système social-santé bruxellois. Pour autant l'annonce d'une intégration des politiques sociales et de santé questionne quant à sa mise en œuvre.

Par Nathalie Cobbaut, dans [e-Mag Bxl santé](#), Question Santé asbl, 12/10/2022

En 2021, dans un cahier du Kenniscentrum wwz, Ars Collaborandi¹ publiait un panorama du social et de la santé à Bruxelles. Y était relevée la complexité bien connue de la structure de l'État belge, celle de Bruxelles et partant, l'organisation, complexe elle-aussi, des compétences dans la capitale : « A Bruxelles, les compétences relevant de l'Action sociale et de la Santé sont réparties sur sept niveaux de pouvoir. Les domaines politiques liés à l'action sociale et la santé couvrent un large éventail de compétences (...). Aucun de ces domaines politiques ne relève d'un seul gouvernement uniquement. A Bruxelles, les compétences sont toujours réparties entre plusieurs niveaux de pouvoir, chacun ayant sa propre vision et ses propres réglementations. »

Ce constat n'est pas neuf et le Covid a bien montré toute la complexité de fonctionner avec un tel enchevêtrement de compétences. C'est pourquoi, dès l'entame de la législature, l'accord de majorité bruxellois 2019-2024 a mis l'accent sur la nécessité « d'assurer une plus grande cohérence des politiques menées afin de mieux rencontrer l'ensemble des besoins de la population ». Le fait que l'ensemble des compétences en social-santé à la COCOF et à la COCOM ont été réunies entre les mains de deux ministres (et non plus six) et dans un seul cabinet au sein de la cellule Social-Santé, a été pensé et voulu dans le cadre de cette stratégie.

[Lire la suite de l'article en ligne.](#)

LIRE AUSSI : « [La promotion de la santé, à l'aube d'un nouveau mandat de cinq ans](#) », 12/10/2022